

RÈGLEMENT DU JEU

« GRAND JEU DE L'AVENT 2020 »

Le présent Règlement vient compléter et corriger le Règlement Général des jeux-concours Vals, qui précise le cadre d'organisation, et qui s'applique en tous points à la présente opération. Le Règlement Général est consultable sur vals.fr, rubrique « Nos jeux-concours ».

1. ORGANISATEUR ET NATURE DE L'OPÉRATION

La Société des Eaux Minérales de Vals, SA au capital de 1.106.275 Euros, immatriculée au RCS d'Aubenas sous le numéro 328 790 845, dont le siège social est 33 boulevard de Vernon 07600 Vals-Les-Bains (ci-après la « Société Organisatrice ») organise un jeu sans obligation d'achat « Grand Jeu de l'Avent 2020 » (ci-après le « Jeu-Concours ») dont les modalités sont exposées ci-dessous.

L'adresse du Jeu est la suivante :

Société des Eaux Minérales de Vals
Grand Jeu de l'Avent 2020
33 boulevard de Vernon
07600 Vals-Les-Bains

Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent jeu.

2. DATES DE L'OPÉRATION

Le Jeu-Concours se déroulera du 10 décembre 2020 à 11h45 au 20 décembre 2020 à 23h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi).

3. PARTICIPANTS

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique majeure (état civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leur famille, d'une façon générale des sociétés et des personnes ayant participé directement ou indirectement à sa promotion et/ou sa réalisation (ci-après le(s) « Participant(s) »).

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux Jeux-concours est strictement personnelle et nominative. Elle est limitée à une seule participation par foyer. S'il était avéré que plusieurs comptes facebook ont été utilisés pour un seul et même foyer, une seule participation sera retenue.

5. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu-Concours est gratuite et sans obligation d'achat pendant la durée du Jeu-Concours.

La participation au Jeu-Concours consiste à commenter et partager l'actualité facebook relative au Jeu-Concours et s'abonner aux pages des partenaires qui composent ledit Jeu-Concours. Pour se faire, le Participant devra :

- Se connecter à son profil facebook et se rendre sur la page Facebook Vals (<https://www.facebook.com/vals1602>) pour y trouver les actualités et/ou le lien et/ou l'onglet qui font référence au Jeu-Concours ou de participer à travers l'actualité Vals qui fera référence au jeu directement sur le mur facebook du participant,
- S'abonner à la page facebook de Vals (adresse mentionnée ci-dessus)
- S'abonner aux pages facebook des partenaires du jeu, à savoir : le Spa Sequoia Redwood (<https://www.facebook.com/SpaSequoiaRedwood>), le Restaurant le Vivarais (<https://www.facebook.com/RestaurantleVivarais>), Guillaume Cerdini Artisan Chocolatier (<https://www.facebook.com/ChocolaterieGuillaumeCerdini>)
- Tagguer en commentaire d'autres membres de facebook si ça lui est demandé,
- Partager l'actualité en question sur son propre compte.

La Société Organisatrice informe expressément les Participants du rôle de la Société FACEBOOK:

- La Société FACEBOOK ne saurait être tenue pour responsable, le cas échéant, des manquements à la légalité de ses modalités et/ ou de son déroulement.
- Les informations fournies par les Participants sont collectées par la Société Organisatrice et non par la Société FACEBOOK.
- La Société Organisatrice n'a aucun lien avec le site FACEBOOK et la responsabilité de FACEBOOK ne peut en aucun cas être recherchée à ce titre.
- Les Participants reconnaissent que FACEBOOK ne parraine ni ne gère le Jeu-concours de quelque façon que ce soit.

6. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

L'unique gagnant (ci-après « le Gagnant ») sera désigné par un tirage au sort qui aura lieu après la clôture de chaque phase du jeu. Une validation sera alors effectuée pour s'assurer que le gagnant a bien respecté toutes les conditions requises, notamment le fait de s'être abonné aux différentes pages. Si tel n'était pas le cas, il serait alors disqualifié et un nouveau tirage au sort serait effectué. Cette procédure sera reproduite jusqu'à trouver un gagnant qui remplisse toutes ses obligations.

7. DOTATIONS

L'unique dotation sera composée des éléments suivants :

- 1 journée « Ecorce Cuivrée » formule Zen pour 2 personnes d'une valeur de 308 € - offert par Le SPA Sequoia Redwood – 07600 Vals-Les-Bains, partenaire de la SEM Vals sur l'opération,
- 1 dîner gastronomique pour 2 personnes - menu « Saveur du terroir » - (hors boisson) au Restaurant Le Vivarais d'une valeur de 98 euros - offert par le Restaurant Le Vivarais – 07600 Vals-Les-Bains, partenaire de la SEM Vals sur l'opération.
- 1 nuit à l'hôtel Helvie en chambre supérieure avec le petit déjeuner pour 2 personnes d'une valeur 150€ - offert par l'hôtel Helvie – 07600 Vals-Les-Bains, partenaire de la SEM Vals sur l'opération,
- 1 coffret de 50 chocolats assortis accompagné d'un étui de 22 macarons d'une valeur totale de 73 euros, offert par l'artisan chocolatier Guillaume Cerdini – 07600 Vals-Les-Bains,
- 1 mois de Vals (soit 36 bouteilles verre 75cl) d'une valeur de 41€.

8. CONFIRMATION AUPRÈS DU GAGNANT

Le Gagnant se verra notifier son gain par message privé sur la plateforme messenger, ainsi que publiquement sur la page facebook de Vals.

Le Gagnant a alors 7 jours pour communiquer à la société Organisatrice tout complément d'information requis par cette dernière et nécessaire à l'envoi du gain. Si le Gagnant ne se manifeste pas suite à cette notification et ne communique pas les informations requises, il perd alors le bénéfice de son gain.